



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



TUNISIE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- Pour les passagers de nationalité française, **le passeport en cours de validité est obligatoire.**

La carte nationale d'identité valide accompagnée du carnet de voyage délivré par l'agence, est tolérée. **Cette tolérance n'est pas toujours appliquée et peut être annulée à tout moment**, les voyageurs s'exposent à un éventuel refus d'entrée sur le territoire. Il est donc recommandé de voyager avec un passeport.

Pour un séjour inférieur à 3 mois, le visa n'est pas exigé.

⚠ Attention : la carte d'identité facialement faussement périmée n'est pas acceptée. À l'arrivée en Tunisie, une fiche de police tamponnée est délivrée et sera exigée pour la sortie du pays.

- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

Depuis le 1er décembre 2022, la Tunisie a procédé à la levée totale des mesures sanitaires pour les voyageurs (certificat de vaccination ou test PCR).